

GUIDE DE PRÉPARATION DU CANDIDAT POUR – **L'EXAMEN DE COMPÉTENCE D'AGENT DE MARQUES DE COMMERCE** **DU CANADA**

L'examen de compétence d'agent de marques de commerce est un examen d'octroi de permis menant au titre professionnel d'agent de marques de commerce agréé. Il vise à évaluer la connaissance que le candidat a de la *Loi sur les marques de commerce*, du *Règlement sur les marques de commerce*, de la jurisprudence et des pratiques de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) requises pour exercer de façon indépendante à titre d'agent de marques de commerce. L'examen met à l'épreuve les compétences des candidats en matière d'analyse et de résolution de problèmes ainsi que leurs compétences en matière de communication avec le client et avec l'OPIC.

Les candidats peuvent passer l'examen en français ou en anglais. Veuillez noter que les versions française et anglaise de l'examen peuvent contenir des différences linguistiques en raison de la matière spécialisée.

Contenu de l'examen

L'examen comporte deux parties :

La partie A porte principalement sur les questions qui peuvent être soulevées avant la publication de la demande dans le *Journal des marques de commerce*.

La partie B porte principalement sur les questions qui peuvent être soulevées après la publication de la demande dans le *Journal des marques de commerce*.

La majorité des questions de l'examen portent sur un groupe de tâches de base, qui doit être traité dans la pratique quotidienne d'un agent de marques de commerce. Ces tâches sont les suivantes :

1. Disponibilité
2. Enregistrabilité
3. Demandes
4. Poursuite
5. Procédures d'opposition
6. Après l'enregistrement (procédure en vertu de l'article 45, renouvellements, transferts, etc.)

Dans le cadre de l'examen de compétence à l'égard de ces tâches essentielles, les candidats doivent connaître les questions pertinentes. Par exemple :

1. Marques interdites
2. Marques de certification
3. Marques non traditionnelles
4. Système international des marques (Protocole de Madrid)
5. Succession de titularité

6. Octroi de permis
7. Transferts
8. Éthique et conflits d'intérêts

Les candidats devraient avoir une connaissance générale du Protocole de Madrid, y compris une connaissance des parties contractantes, et du système d'enregistrement international et savoir où chercher les dispositions pertinentes de la [Loi sur les marques de commerce](#) et du [Règlement sur les marques de commerce](#). Les candidats doivent citer des articles et des paragraphes précis de la *Loi sur les marques de commerce* et du *Règlement sur les marques de commerce* ou le titre d'un énoncé de pratique tel que demandé.

Les candidats peuvent abréger le titre pour identifier des sujets précis d'énoncés de pratique. La liste d'exemples qui suit pour citer un énoncé de pratique n'est pas exhaustive, mais elle est fournie à titre indicatif.

- Énoncé de pratique – Commission des oppositions des marques de commerce → EP COMC
- Énoncé de pratique – Article 45 → EP A45
- Énoncé de pratique – Transférer/Changer le nom → EP TRANS/CHANGER LE NOM
- Énoncé de pratique – Licence → EP LIC

En plus des questions liées aux tâches essentielles, l'examen peut contenir certaines questions liées à des enjeux qui devraient relever de la connaissance générale d'un agent de marques de commerce, comme la contrefaçon et/ou la commercialisation trompeuse et d'autres droits de propriété intellectuelle.

Le Code de déontologie du Collège, qui se trouve à l'adresse <https://cpata-cabamc.ca/wp-content/uploads/2021/06/2021-06-28-Code-of-Professional-Conduct.pdf> est utilisé par la Commission d'examen comme guide dans l'établissement des questions relatives à l'éthique et aux conflits d'intérêts.

La Commission d'examen s'inspire du *Manuel d'examen des marques de commerce*, de la classification de Nice, des énoncés de pratique (qui n'ont pas encore été intégrés au *Manuel d'examen des marques de commerce*, comme ceux qui concernent les oppositions et les procédures prévues à l'article 45), et les décisions récentes et importantes de la Commission des oppositions des marques de commerce et de la cour comme guide pour l'établissement des questions relatives à la jurisprudence. Le *Manuel d'examen des marques de commerce*, les énoncés de pratique et les décisions récentes de la Commission des oppositions se trouvent sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, et les décisions récentes de la cour se trouvent sur les sites Web de la Cour fédérale du Canada, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada.

Normes requises pour réussir l'examen

Pour réussir l'examen, un candidat doit obtenir au moins 65 % des points pour chaque partie de l'examen.

NOUVEAU POUR 2022 SEULEMENT : Les candidats qui obtiennent la note de passage minimale de 65 % à la partie A ou à la partie B pourront reporter la partie réussie – en 2023 SEULEMENT. Par conséquent, les parties A et B seront évaluées pour tous les candidats.

Les candidats qui n'auront pas réussi les parties A et B en 2022 et en 2023 devront commencer le nouveau processus d'examen de compétence en 2024. Il n'y aura AUCUN report de résultats d'examen incomplets une fois que le nouveau processus d'examen commencera en 2024. Pour plus de renseignements sur le nouveau processus d'examen, veuillez consulter notre site Web : <https://cpata-cabamc.ca/fr/devenir-un-agent/reamenagement-de-l'examen-pour-2024/>

Règles d'examen

Le lien pour accéder à l'examen vous sera envoyé par courriel à la date et à l'heure indiquées dans le courriel d'admission. À moins que vous n'ayez indiqué une autre adresse de courriel, l'examen sera envoyé par voie électronique à l'adresse électronique fournie sur votre formulaire de demande de permis d'agent de catégorie 3.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre environnement est adéquat pour l'examen (voir ci-dessous).

L'examen sera fourni dans les deux langues officielles. L'examen se déroulera dans la langue officielle que vous avez choisie sur le formulaire d'inscription à l'examen.

Il vous incombe de gérer votre temps en conséquence lorsque vous répondez aux questions. Le temps perdu parce que vous avez commencé en retard sera déduit du temps total d'examen.

Puisqu'il s'agit d'un examen individuel, il est strictement interdit de consulter d'autres personnes. Nous vous recommandons fortement de vous isoler pendant la période de l'examen. **Votre examen sera surveillé à distance par une surveillance en direct à l'aide de la plateforme d'examen MonitorEDU (voir ci-dessous).**

Les seules ressources permises pour passer l'examen écrit sont les suivantes :

- La [Loi sur les marques de commerce](#)
- le [Règlement sur les marques de commerce](#);
- un dictionnaire (anglais, français, anglais/français).

Vous n'êtes PAS autorisé à consulter une autre ressource. Un navigateur sécurisé vous empêchera d'accéder à d'autres ressources de votre ordinateur.

Vous êtes autorisé à copier et coller des renseignements à partir de :

- La *Loi sur les marques de commerce*

- le *Règlement sur les marques de commerce*;
- des extraits du questionnaire d'examen.

Vous n'êtes PAS autorisé à copier et coller des informations provenant d'une autre ressource.

Tous les renseignements et toutes les données qui vous sont communiqués par le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce dans le cadre du présent examen écrit sont traités de façon confidentielle et ne doivent pas être divulgués ou communiqués à une autre personne ou entité. Tous les documents écrits ou enregistrés qui vous ont été fournis ou préparés par vous dans le cadre du présent examen écrit sont considérés comme la propriété du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce du Canada.

Logistique

L'examen de compétence d'agent de marques de commerce de 2022 se déroulera par voie électronique et sera surveillé à distance par MonitorEDU/Paradigm Testing. Veuillez consulter les renseignements suivants pour vous assurer que vos systèmes informatiques répondent aux exigences. Des renseignements supplémentaires détaillés concernant le protocole d'ouverture de session seront fournis aux candidats à l'examen à l'approche des dates d'examen.

Enregistrements auprès du surveillant en direct : Au cours de la semaine du 10 au 14 octobre 2022, les candidats pourront se connecter avec un surveillant en direct pour tester l'ouverture de session et les systèmes. Des modèles de questions d'examen (provenant des examens de 2021) seront disponibles sur la plateforme lors de cet enregistrement afin que les candidats puissent également tester la fonctionnalité de réponse. L'objectif de ces séances est de confirmer votre configuration et de vous familiariser avec la plateforme et la navigation, et de répondre aux questions, entre autres. Il NE s'agit PAS d'une session d'un examen blanc.

Rapports d'incident : MonitorEDU utilisera dorénavant Google Meets pour appuyer ses services de surveillance (voir les instructions pour télécharger les applications ci-dessous). Cela permettra maintenant d'enregistrer les séances d'examen. Les enregistrements seront sauvegardés avec MonitorEDU pour une durée limitée. Par conséquent, si un incident (par exemple: déconnexions répétées, problèmes de mesures d'adaptation, problèmes techniques ou autres) se produit au cours de votre examen et que vous pensez que le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) doit en être informé, veuillez envoyer une demande à schedule@monitoredu.com avec votre nom, votre numéro de candidat et la date de l'examen au moment de l'incident, pour demander qu'ils fournissent l'enregistrement de l'examen au CABAMC pour une enquête plus approfondie. Ces demandes doivent être présentées à MonitorEDU avant la publication des résultats de l'examen.

Utilisation des documents de référence : Vous pouvez imprimer, mettre des languettes ou surligner au préalable les versions ci-jointes de la *Loi sur les marques de commerce* et le *Règlement sur les marques de commerce*, et les garder avec vous comme documents de référence pendant les examens. Rien ne peut être écrit sur ces documents, sauf les numéros de page ou de section dans la table des matières ou sur les languettes directement. Ils peuvent être agrafés ou reliés par des anneaux en spirale ou en métal. Le surveillant vérifiera vos documents avant le début de l'examen. La Loi et le Règlement seront toujours disponibles dans la section Aides aux examens de la plateforme.

Moniteurs multiples : Vous ne pouvez utiliser qu'un seul moniteur, mais vous pouvez choisir le moniteur que vous utilisez. Si vous avez un ordinateur portable et un deuxième écran, vous pouvez utiliser ce 2ème écran à la place de l'écran de votre ordinateur portable si vous pouvez le faire fonctionner de sorte que seul votre deuxième écran est allumé. L'important est qu'un seul moniteur est utilisé.

Collations et eau : Vous pouvez avoir une boisson avec vous, mais elle doit être dans un récipient clair (bouteille claire, tasse, verre, etc.) sans étiquette (c'est-à-dire, si vous avez une bouteille avec une étiquette, vous devez retirer l'étiquette). Vous pouvez également avoir des collations avec vous, mais ils doivent être dans un sac transparent de type Zyploc pour que le surveillant puisse voir ce qui se trouve dans le sac. De plus, veuillez indiquer au surveillant au début lorsque vous vous enregistrez que vous aimeriez avoir des collations pendant l'examen afin qu'il soit au courant.

Politiques de confidentialité : MonitorEDU dispose de politiques de confidentialité en français et en anglais :

Anglais : <https://monitoredu.com/privacy>

Français : <https://monitoredu.com/privacy-fr>

Légende: Les membres du jury d'examen acceptent les abréviations suivantes pour l'examen afin que vous n'ayez pas à écrire le titre complet dans vos réponses :

- TMA – Trademarks Act/LMC – Loi sur les marques de commerce
- TMR – Trademark Regulations/RMC – Règlement sur les marques de commerce
- TEM – Trademark Exam Manual/MEMC – Manuel d'examen des marques de commerce
- TMOB – Trademark Opposition Board/COMC – Commission des oppositions des marques de commerce
- PN – Practice Notice/--EP-Énoncé de pratique

Confirmation par courriel de MonitorEDU : Vous recevrez une confirmation par courriel de MonitorEDU environ une semaine avant les examens qui vous fournira le protocole pour les jours d'examen et des informations sur la configuration du système.

Bouchons d'oreille : Si vous souhaitez porter des bouchons d'oreille pendant l'examen, ils devront être neufs, en mousse et toujours dans leur emballage. Les candidats doivent les ouvrir devant le surveillant. Les candidats doivent informer le CABAMC s'ils souhaitent utiliser des bouchons d'oreille avant le début de l'examen afin que les surveillants puissent en être informés.

Bijoux : Pour assurer l'intégrité de la sécurité de l'examen, il vous sera demandé de retirer tout bijou avant l'examen (boucles d'oreilles, collier, bracelet, entre autres).

Pour se familiariser avec le processus, veuillez regarder la vidéo ci-dessous :

<https://youtu.be/cInMjEaHlq0>

Pour tester votre équipement et voir la foire aux questions, veuillez visiter :

<https://monitoredu.com/faq-fr>

Vous devrez avoir l'application Google Meet téléchargée au préalable sur votre téléphone cellulaire ou votre tablette.

Quelques remarques supplémentaires :

Pour votre examen, nous vous recommandons d'utiliser le navigateur Internet Google Chrome pour la meilleure expérience. Si ce navigateur n'est pas déjà installé sur votre ordinateur, vous pouvez le télécharger ici : <https://www.google.com/chrome/>

Assurez-vous d'avoir désactivé tous les bloqueurs de fenêtres contextuelles.

Chrome Mac

- 1) Cliquez sur les 3 points dans le coin supérieur droit
- 2) Cliquez sur « Paramètres » dans le menu déroulant
- 3) Cliquez sur « Confidentialité et sécurité » dans le menu de gauche
- 4) Cliquez sur « Paramètres du site » dans le menu du centre
- 5) Cliquez sur « Fenêtres contextuelles et redirections » dans le menu du centre (vous devez peut-être parcourir la liste).
- 6) Assurez-vous que le premier bouton radio est sélectionné « Les sites peuvent envoyer des fenêtres contextuelles et des redirections »
- 7) Cliquez sur « Ajouter ».
- 8) Copier cette URL : <https://paradigmtesting.excelindia.com/> et collez-la dans la boîte

Chrome PC

- 1) Cliquez sur les 3 points dans le coin supérieur droit
- 2) Cliquez sur « Paramètres » dans le menu déroulant
- 3) Cliquez sur « Confidentialité et sécurité » dans le menu de gauche
- 4) Cliquez sur « Paramètres du site » dans le menu du centre
- 5) Cliquez sur « Fenêtres contextuelles et redirections » dans le menu du centre (vous devez peut-être parcourir la liste).
- 6) Assurez-vous que le premier bouton radio est sélectionné « Les sites peuvent afficher des pop-ups et utiliser des redirections. »

Si vous testez sur un ordinateur Mac, veuillez avoir le système d'exploitation le plus à jour de votre appareil. Nous exigeons High Sierra 10.13 ou plus pour votre examen.

Si vous avez déjà effectué un test avec ces systèmes, veuillez supprimer et réinstaller la dernière version du navigateur sécurisé (sur le site, les explications en français suivent celles en anglais):

<https://securebrowser.paradigmtesting.com/>

Avant de vous connecter à votre séance d'examen surveillée, assurez-vous que les programmes suivants ne sont pas en cours d'exécution en arrière-plan sur votre ordinateur.

- 1) Skype
- 2) Microsoft Teams
- 3) Slack
- 4) GoToMeeting
- 5) Zoom Meeting
- 6) Cisco Webex
- 7) Team Viewer